

Avis d'enquête publique

relatif à la désaffectation d'une partie du chemin rural n°20 dit « de Villiers-Le-Bel à Arnouville » en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement dans le secteur du Noyer Verdelet.

Par arrêté n° A - 300 - 2025 en date du 21 juillet 2025, Madame la Maire de Villiers-Le-Bel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la désaffectation d'une partie du chemin rural n°20 dit « de Villiers-Le-Bel à Arnouville » en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement dans le secteur du Noyer Verdelet.

**L'enquête publique se déroulera en Mairie de Villiers-Le-Bel,
du lundi 8 septembre au lundi 22 septembre 2025 inclus.**

Madame Annie POIRET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie le :
Lundi 8 septembre de 9 h 00 à 12 h 00
Lundi 22 septembre de 14 h 30 à 17 h 30

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Villiers-le-Bel, 32 rue de la République, au service urbanisme et foncier, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17h 30

Les mardis de 13h 30 à 17 h 30.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-villiers-le-bel.fr/1694/agir-ensemble/amenageons-la-ville/enquetes-publiques-d-urbanisme.htm>

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au service urbanisme et foncier.

Le public pourra également adresser ses observations soit par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Villiers-le-Bel, 32 rue de la République, 95400 Villiers-Le-Bel, soit par mail à : urbanisme@ville-villiers-le-bel.fr

Ces observations seront annexées au registre d'enquête pour être tenues à la disposition du public.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de désaffectation d'une partie du chemin rural n°20 dit « de Villiers-Le-Bel à Arnouville » auprès du Service Urbanisme et Foncier de la commune de Villiers-le-Bel, situé 32 rue de la République 95 400 Villiers-Le-Bel,
Tél : 01 34 29 29 00.

À l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Madame la maire de Villiers-le-Bel le dossier avec son rapport, ses conclusions motivées et son avis.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an à la Mairie de Villiers-le-Bel, au service urbanisme et foncier.

Le Conseil municipal se prononcera, par délibération, sur l'aliénation des parcelles constitutives de la partie du chemin rural n°20 désaffectée.